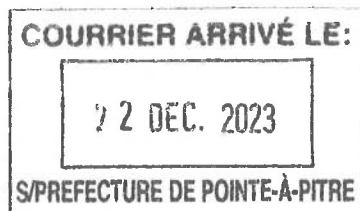


## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

*Séance du 15 décembre 2023*

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le **vendredi 15 décembre à 9h00**, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><b>Date de la convocation :</b> 01/12/2023</p> <p><b>Nombres de membres :</b> 17</p> <p><b>En exercice :</b> 17</p> <p><b>Présents :</b> 09</p> <p><b>Votants :</b> 09</p> <p><b>Procuration :</b> 0</p>	<p><b>Présents :</b> M. Cédric CORNET Mmes MOLIA Sandra - BAHADOUR Caroline - BROUSSEAU Victorine - PAULON Nina - URBINO France-Ena - HERMANNE Liliane - SAME MOLIA Anita - JOAB Carole</p> <p><b>Excusée :</b> Mme VIROLAN Jocelyne</p> <p><b>Absents :</b> MM. FRAIR Jules -- BARBIN Teddy Mmes : CLARAC Elodie - MONTOUT Liliane - MEZENCE Laurie - THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle</p>
---	--

**Délibération N°CA-2023-6S-CCAS-34**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2023 DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Vu** les articles L.1411 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Président ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver la décision modificative n°3 du budget du Centre Communal d'Action Sociale conformément au tableau ci-après :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 800,00	2 800,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 800,00	2 800,00
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 800,00	2 800,00

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	150 101,53	0,00	-2 800,00	-2 800,00	147 301,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	748 942,00	0,00	0,00	0,00	748 942,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	241 037,32	0,00	0,00	0,00	241 037,32
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 140 080,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800,00</b>	<b>-2 800,00</b>	<b>1 137 280,85</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 140 080,85</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 800,00</b>	<b>-2 800,00</b>	<b>1 137 280,85</b>
023	Virement à la section d'investissement (5) Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	55 828,00		0,00	0,00	55 828,00
042		9 400,00		2 800,00	2 800,00	12 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>65 228,00</b>		<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>68 028,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 205 308,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 308,85</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>1 205 308,85</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.  
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

						<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Cha p.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>

+					
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>5 308,85</b>

=					
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 205 308,85</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	68 028,00					
---	-----------	--	--	--	--	--

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.  
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	239 888,64	0,00	2 800,00	2 800,00	242 688,64
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>256 888,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>259 688,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>256 888,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>259 688,64</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>256 888,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>259 688,64</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>259 688,64</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
RECETTES D'INVESTISSEMENT						C1
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (10) Opérations ordre transf. entre sections (10) (11) Opérations patrimoniales (10)</i>	55 828,00		0,00	0,00	55 828,00
040		9 400,00		2 800,00	2 800,00	12 200,00
041		0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>65 228,00</b>		<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>68 028,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>65 228,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>68 028,00</b>
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>191 660,64</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>259 688,64</b>
<b>Pour information :</b>						
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.						
<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>		<b>68 028,00</b>				

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Hors recettes imputées au chapitre 018. (5) Sauf 165, 166 et 16449.  
 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
 (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).  
 (10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.  
 (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.  
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

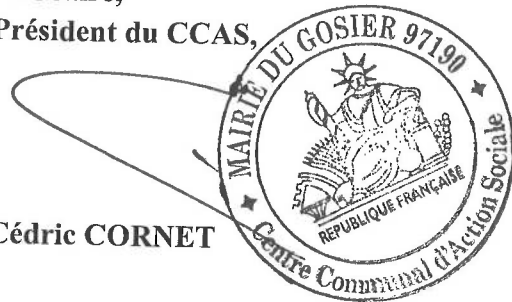
**Article 2 :** D'arrêter la décision modificative n°3 conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 800 €	0€
Investissement	0€	2 800€
<b>Total</b>	<b>2 800€</b>	<b>2 800 €</b>

*Delibération adoptée à l'unanimité  
des membres présents*

Fait et délibéré à Gosier,  
 le 15 décembre 2023  
 Pour extrait conforme  
 Le Maire,  
 Président du CCAS,

Cédric CORNET



Acte rendu exécutoire après  
 envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 15 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 15 décembre à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><b>Date de la convocation :</b> 01/12/2023</p> <p><b>Nombres de membres :</b> 17</p> <p><b>En exercice :</b> 17</p> <p><b>Présents :</b> 09</p> <p><b>Votants :</b> 09</p> <p><b>Procuration :</b> 0</p>	<p><b>Présents :</b> M. Cédric CORNET</p> <p><b>Mmes</b> MOLIA Sandra - BAHADOUR Caroline - BROSSEAU Victorine - PAULON Nina - URBINO France-Ena - HERMANNE Liliane - SAME MOLIA Anita - JOAB Carole</p> <p><b>Excusée :</b> Mme VIROLAN Jocelyne</p> <p><b>Absents :</b> MM. FRAIR Jules -- BARBIN Teddy</p> <p><b>Mmes :</b> CLARAC Elodie - MONTOUT Liliane - MEZENCE Laurie - THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle</p>
---	---

Délibération N°CA-2023-6S-CCAS-35

**BUDGET PRIMITIF 2024  
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES**

**Vu** les articles L.1411 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Président;

**Considérant** la tenue du débat des Orientations budgétaires de l'exercice 2024, en date du 29 novembre 2023 ;

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'approuver le projet de budget primitif du centre communal d'action sociale comme suit :



SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	968 747,00 €
Dépenses d'ordre	31 253,00 €
<b>Total</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
Recettes réelles	1 000 000,00 €
Recettes d'ordre	0
<b>Total</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	31 253,00 €
Dépenses d'ordre	0
<b>Total</b>	<b>31 253,00 €</b>
Recettes réelles	0
Recettes d'ordre	31 253,00 €
<b>Total</b>	<b>31 253,00 €</b>

**Article 2 :** D'arrêter le budget conformément au tableau suivant :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 00 000,00 €	1 00 000,00 €
Investissement	31 253,00 €	31 253,00 €
<b>Total</b>	<b>1 031 253,00 €</b>	<b>1 031 253,00 €</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité  
des membres présents*

Fait et délibéré à Gosier,  
le 15 décembre 2023  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Président du CCAS.

Cédric CORNET

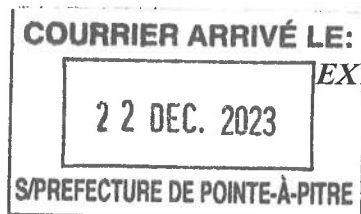


Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 15 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 15 décembre à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<b>Date de la convocation :</b> 01/12/2023	<b>Présents :</b> M. Cédric CORNET
<b>Nombres de membres :</b> 17	<b>Mmes</b> MOLIA Sandra - BAHADOUR Caroline - BROSSEAU Victorine - PAULON Nina - URBINO France-Ena -
<b>En exercice :</b> 17	HERMANNE Liliane - SAME MOLIA Anita - JOAB Carole
<b>Présents :</b> 09	<b>Excusée :</b> Mme VIROLAN Jocelyne
<b>Votants :</b> 09	<b>Absents :</b>
<b>Procuration :</b> 0	MM. FRAIR Jules -- BARBIN Teddy
	<b>Mmes :</b> CLARAC Elodie - MONTOUT Liliane - MEZENCE Laurie - THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle

Délibération N°CA-2023-6S-CCAS-36

## CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaire ;

**Considérant** la nécessité de la prise en compte des nécessités de service ;

Après discussion,

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,  
DECIDE*

**Article 1** : De créer au tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

**Article 2** : D'imputer cette dépense au Chapitre 012 du Budget 2021 du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Article 3** : De donner mandat au Président du CCAS pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité  
des membres présents*

Fait et délibéré à Gosier,  
**le 15 décembre 2023**  
Pour extrait conforme  
**Le Maire,**  
**Président du CCAS,**

Cédric CORNET



Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le



**COURRIER ARRIVÉ LE:**

22 NOV. 2023

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

ETAT DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DECEMBRE 2023

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS				NON POURVUS	
		TC	TNC	TITULAIRES		NON TITULAIRES		TC	TNC
				TC	TNC	TC	TNC		
<b><u>FILIERE MEDICO-SOCIALE :</u></b>									
Assistant socio-éducatif 2Cl	A	2	0	2	0	0	0	0	0
Agent social Pal 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Agent social Pal 2ème classe	C	2	0	0	0	0	0	2	0
Agent social	C	1	0	0	0	0	0	1	0
<b><u>FILIERE ADMINISTRATIVE :</u></b>									
Attaché principal	A	1	0	0	0	0	0	1	0
Attaché	A	2	0	1	0	0	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1	C	3	0	2	0	0	0	1	0
Adjoint administratif principal de 2	C	6	0	1	0	0	0	5	0
Adjoint administratif	C	5	0	1	0	0	0	4	0
<b><u>FILIERE ANIMATION :</u></b>									
Adjoint d'animation	C	0	1	0	0	0	0	0	1
<b><u>FILIERE TECHNIQUE :</u></b>									
Adjoint technique principal de 2e	C	1	2	0	1	0	0	1	1
Adjoint technique	C	2	3	1	0	0	0	1	3
<b>TOTAL</b>		27	6	10	1	0	0	17	5

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 15 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 15 décembre à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><b>Date de la convocation :</b> 01/12/2023</p> <p><b>Nombres de membres :</b> 17</p> <p><b>En exercice :</b> 17</p> <p><b>Présents :</b> 09</p> <p><b>Votants :</b> 09</p> <p><b>Procuration :</b> 0</p>	<p><b>Présents :</b> M. Cédric CORNET Mmes MOLIA Sandra - BAHADOUR Caroline - BROSSEAU Victorine - PAULON Nina - URBINO France-Ena - HERMANNE Liliane - SAME MOLIA Anita - JOAB Carole</p> <p><b>Excusée :</b> Mme VIROLAN Jocelyne</p> <p><b>Absents :</b> MM. FRAIR Jules -- BARBIN Teddy Mmes : CLARAC Elodie - MONTOUT Liliane - MEZENCE Laurie - THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle</p>
---	---

Délibération N°CA-2023-6S-CCAS-37

**RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS**

Vu le code général des collectivités ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la possibilité pour le Président du CCAS du Gosier de recourir aux recrutements d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés :

- à un accroissement temporaire d'activité,
- à un accroissement saisonnier d'activité
- au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,**

A l'unanimité des voix exprimées par : 9 voix pour ;

**DECIDE**

**Article 1** : De charger le Président de :

- constater les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement temporaire des fonctionnaires et des agents contractuels ;
- déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des agents contractuels recrutés selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- procéder aux recrutements.

**Article 2** : De verser la majoration de traitement de 40%.

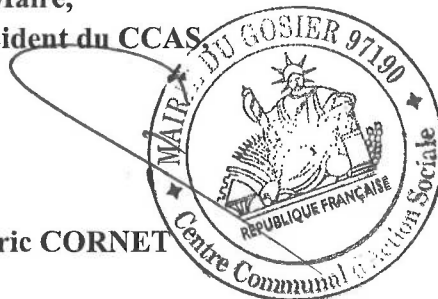
**Article 3** : D'imputer cette dépense au Chapitre 012 du Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale ;

**Article 4** : De donner mandat au Président du CCAS pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire;

*Délibération adoptée à l'unanimité  
des membres présents*

Fait et délibéré à Gosier,  
**le 15 décembre 2023**  
Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Président du CCAS.

Cédric CORNET

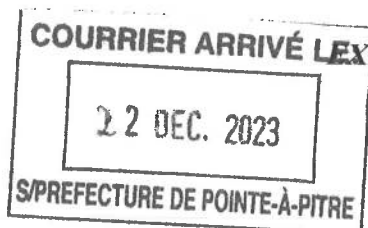


Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 15 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi 15 décembre à 9h00, s'est tenue, la réunion du Conseil d'Administration (dûment convoquée), dans la salle des délibérations, de l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Cédric CORNET, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<p><b>Date de la convocation :</b> 01/12/2023</p> <p><b>Nombres de membres :</b> 17</p> <p><b>En exercice :</b> 17</p> <p><b>Présents :</b> 09</p> <p><b>Votants :</b> 09</p> <p><b>Procuration :</b> 0</p>	<p><b>Présents :</b> M. Cédric CORNET</p> <p>Mmes MOLIA Sandra - BAHADOUR Caroline - BROSSEAU Victorine - PAULON Nina - URBINO France-Ena - HERMANNE Liliane - SAME MOLIA Anita - JOAB Carole</p> <p><b>Excusée :</b> Mme VIROLAN Jocelyne</p> <p><b>Absents :</b> MM. FRAIR Jules -- BARBIN Teddy</p> <p>Mmes : CLARAC Elodie - MONTOUT Liliane - MEZENCE Laurie - THELEMAQUE Sonia - JEAN ELIE Isabelle</p>
---	---

**Délibération N°CA-2023-6S-CCAS-38**

**RENOUVELLEMENT DE L'ACTIVITÉ TAI-CHI SENIORS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Considérant** le partenariat de la ville du GOSIER et de la MJC du GOSIER ;

**Considérant** la nécessité de la distanciation sociale comme le prévoit la réglementation ;

**Considérant** l'impérieuse continuité du fonctionnement du CCAS et notamment de ses activités Tai-chi ;

*Le Conseil d'Administration,*

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le renouvellement de la convention entre monsieur Jean-Luc BORDIN et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Gosier ;

**Article 2 :** d'engager annuellement les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ;

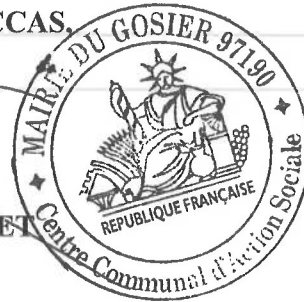
**Article 3 :** Le Président, la Directrice du CCAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ;

**Article 4 :** un exemplaire sera transmis pour information au Trésorier.

*Delibération adoptée à l'unanimité  
des membres présents*

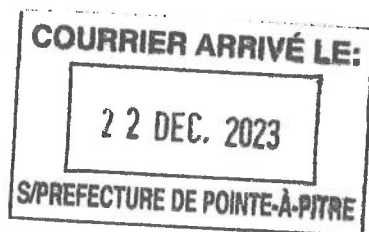
Fait et délibéré à Gosier,  
*le 15 décembre 2023*  
Pour extrait conforme  
**Le Maire,**  
**Président du CCAS,**

Cédric CORNET



Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le





# CONVENTION DE PRESTATION

## POUR L'ACTIVITÉ TAI CHI

*Entre les soussignés,*

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Gosier,**  
Hôtel de Ville - pôle administratif  
Périnet 97190 Le Gosier,  
représenté par son Président,  
**monsieur CORNET Cédric,**

Et

**Monsieur BORDIN Jean Luc,**  
*né le 27 décembre 1961 à Grand Bourg de Marie Galante,*  
Demeurant : 283, section Castéra 97122 Baie Mahault  
Intervenant en qualité **de professeur de TAI CHI**  
SIRET : 534 898 564 00016  
APE : 8551Z

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : objet**

Les cocontractants s'engagent à la mise en place de cours de TAI CHI pour les seniors à partir du 01 janvier 2024 au 30 décembre 2024. La convention sera renouvelée par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf en cas de dénonciation d'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'expiration du délai de quatre mois (4) et après l'évaluation de la prestation.

### **Article 2 : obligations du CCAS**

Le CCAS du Gosier s'engage, pour le bon déroulement de l'activité :

- A mettre à disposition un local, conforme aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur pour les activités physiques et sportives ;
- A organiser l'activité chaque jeudi après-midi, de 15h00 à 16h00 (sauf jours fériés) ;
- A constituer un groupe d'au moins 10 participants pour cette activité. Le nombre d'inscrits ne pourra toutefois pas dépasser 20 personnes ;
- Il s'engage par ailleurs à s'assurer que les participants ne présentent pas de contre-indication à la pratique sportive envisagée (certificat médical à produire) ;
- A tenir un tableau d'émargement de présence des participants ;
- A régler au professeur le montant de 10 euros par séance et par participant à la fin de chaque mois.

### Article 3 : obligations du professeur

- Le professeur s'engage à assurer les séances de TAI CHI aux jours et heures convenus, dans le local mis à disposition par le CCAS ou, exceptionnellement, dans un autre lieu (plein air) et selon modalités à définir ponctuellement.
- A prévenir au plus tard 24 heures à l'avance de tout empêchement pouvant nuire au bon déroulement de l'activité.
- A délivrer au CCAS une facture mensuelle pour les prestations fournies.

### Article 4 : tarification

L'activité de TAI CHI a lieu le jeudi après-midi de 15h00 à 16h00 (sauf jours fériés, mois de juillet et août) et correspond à 42 séances sur une année civile.

Le tarif est fixé au montant de 10 euros par participant sur la base d'un groupe constitué de 10 personnes.

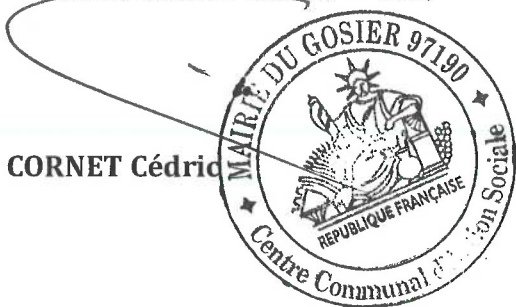
Le coût annuel de l'activité est de 4 200 euros (*quatre mille deux-cent euros*).

Le CCAS réglera donc chaque fin de mois la somme correspondante aux séances mensuelles dispensées, sur présentation de la facture de monsieur BORDIN Jean-Luc.

Fait en deux exemplaires originaux pour servir et valoir ce que de droit.

Date : le 15 décembre 2023

*Le Président du CCAS du Gosier,*



CORNET Cédric

*Le Professeur de TAI CHI,*



BORDIN Jean Luc

